

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 19 mai 2023.

Étaient présents : Mesdames Isabelle PERIN, Brigitte DAEMEN, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER, Kevin DUPUIS, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

Absentes excusées avec pouvoirs : Mesdames Céline BOUTONNET et Céline MOYNAULT donnent pouvoir respectivement à Messieurs Pascal PALAIN et Stéphane BONNET.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 23 juin 2023.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 31 MARS 2023

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 31 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION MÉDECINE DU TRAVAIL

Faisant suite au décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale, André BIDAUD signale que le Centre de Gestion a souhaité renforcer son service de médecine en recrutant des infirmiers en santé au travail. Ces derniers auront pour mission d'œuvrer au côté des médecins du travail et procéderont à des tests biométriques, sensibiliseront les agents lors de leurs visites d'information et de prévention ou sur site dans le cadre d'étude de poste ou de prévention des risques. En conséquence, une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive, annulant et remplaçant la précédente, est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à contractualiser la nouvelle convention avec le Centre de Gestion de l'Allier pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et renouvelée ensuite annuellement par tacite reconduction.

MINI-GOLF

André BIDAUD propose au Conseil Municipal de nommer Madame Véronique MAZAL-MARCHANT, secrétaire de mairie, et Monsieur Victor COURTINAT, respectivement régisseuse et régisseur suppléant de recettes du minigolf au titre de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la création d'une régie de recette au titre de l'exercice 2023 intégrant la nomination de la régisseuse et du régisseur suppléant de recettes proposés.

Au même chapitre, il est proposé de recruter Messieurs Victor COURTINAT et Jules ROUMEGOUS pour assurer les permanences du minigolf pour la période du 15 juillet au 27 août.

André BIDAUD propose de réitérer sur cette période l'opération de gestion de cet équipement de loisirs par les jeunes (10 à 17 ans) de la commune. Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS précise que 39 jeunes participeront à l'opération. Propositions validées à l'unanimité.

AVENANT EMPRUNT CAISSE D'ÉPARGNE

André BIDAUD fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant de la Caisse d'Épargne précisant que la Commune rembourse un prêt sur formule structurée, indexé sur l'évolution du LIBOR USD au taux aujourd'hui de 4,16 %.

La FCA (Financial Conduct Authority) a annoncé la disparition de l'index LIBOR USD remplacé par des taux dits sans risque, le (SOFR) Secured Overnight Financing Rate pour le Dollar américain.

Il est donc proposé de sécuriser la position BONIFIX USD en taux fixe, le taux applicable s'élèverait alors à 5,31 %, cette solution de réaménagement de l'emprunt n'étant soumise à aucun frais de dossier. Thierry ROLAND signale que le LIBOR s'établit aujourd'hui à 5,05 % et que compte tenu de la durée de remboursement restante, 7 ans et 9 mois, il est favorable au passage au taux SOFR, représentant beaucoup plus la réalité et qui n'engendrerait qu'un coût supplémentaire limité pour la Commune sur la durée restante de remboursement de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de sécuriser la position BONIFIX USD et de renégocier un taux fixe à hauteur de 5,31% compte-tenu des risques d'évolution du taux en vigueur encourus.

AMÉNAGEMENT LOGEMENTS

André BIDAUD présente les ameublements en cours de deux appartements de la Maison DURAND intégrant lits, canapés, tables, chaises et vaisselle, en plus de l'électroménager déjà en place, afin de faciliter leur location notamment sur de courtes périodes.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter les loyers mensuels des-dits logements à hauteur de 350 € majorés de 20 € de charges (ordures ménagères et eau) pour le rez-de-chaussée droit et 370 € majorés de 20 € de charges pour le rez-de-chaussée gauche.

QUESTIONS DIVERSES

• Saison estivale

André BIDAUD présente les manifestations de l'été organisées ou initiées par la municipalité :

◇ Festivités du 14 juillet prochain :

- 11h : cérémonie du 14 juillet
- 19h : apéritif concert par la Lyre
- 19h30 : repas « Paëlla » organisé par l'amicale des Sapeurs-pompiers et le Club Sportif Chantellois
- 21h30 : retraite aux flambeaux
- 22h : spectacle de lumières, compagnie Elixir
- 23h : bal gratuit.

◇ Concert du 22 juillet :

Soirée gratuite, sur la place de la Mairie, avec la participation de la Lyre et de la Gym (saucisses, merguez, frites)
Concerts Rock + son et lumière avec 3 groupes By the way, Hey fantome et Léondi, pour un coût de 2 500 €.

• Aménagement de bourg

André BIDAUD fait le point des travaux des rues du Chirot, Mirambelle, des Picaudelles, de l'Horloge, Derrière les Murs, de la Croix de Fer. Il précise qu'un dossier supplémentaire de subvention a été déposé auprès de la Région pour la rue Derrière les Murs et de la Croix de Fer.

• Travaux du stade

Julien GAYTE signale que l'installation d'arrosage automatique du terrain par l'entreprise TREYVE est terminée.

Cette opération permettra, à l'avenir, une gestion à distance de l'arrosage tout en générant 30 à 35 % d'économie d'eau.

André BIDAUD remercie Jean Paul CHEVALIER pour le suivi des travaux.

- **Assainissement**

Pascal PALAIN informe les membres du Conseil Municipal que les services du SIVOM Sioule et Bouble ont procédé à des travaux de réhabilitation de la station d'épuration du Bourg pour un montant total de 93 577,80 € HT de travaux, intégrant la rénovation de l'ouvrage, le remplacement de la toiture, le curage des sables dans les bassins et le remplacement de motoréducteur et de la passerelle.

- **Fête de la nature**

Isabelle PERIN dresse le bilan de la projection du documentaire « Sa majesté le cerf » de Frank PIZON et présente le programme détaillé de la Fête de la Nature organisée par la commission Fêtes et animations sous le patronage des services de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

- **Remerciements**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal des courriers de remerciements émanant de :

- Monsieur et Madame Frédéric DALLEAU, demeurant 30 rue du Chirot et d'Océane et Alexandre LAURENT, demeurant 2 rue des Picaudelles pour les présents offerts à l'occasion des naissances de leurs petites Éva;

- Monsieur Jean Paul CHEVALIER, Président du CS Chantellois, au nom de tous les licenciés pour les travaux réalisés sur le terrain (arrosage automatique et pelouse) ainsi que pour la subvention allouée pour l'école de foot;

Madame Marie-Chantale LAMBRECHT et ses enfants remercient l'ensemble des personnes pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de leur époux et père, Monsieur Jean-Luc LAMBRECHT.

- **Association La Magic**

Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS présente le projet social de l'association La Magic. Les membres du Conseil font part de leurs attentes et de leur vision du devenir de la structure.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 23 heures 10. -----